

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25 août 2016	20h14	16.352	DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC

Titre : Que doit-il se passer à la prison de La Promenade pour que l'on prenne des mesures ?

Contenu :

En juillet 2015, un détenu de la prison de La Promenade à La Chaux-de-Fonds boutait le feu à son matelas. En juillet 2016, un incendie, probablement volontaire, selon la presse, s'est déclaré dans une cellule de ce même établissement. Cette fois, hormis l'occupant de la cellule, un agent de détention et quatre autres détenus ont été transportés à l'hôpital pour divers contrôles suite au dégagement de fumée.

Sachant que cette prison vient de faire l'objet de lourdes rénovations pour plus de 21 millions de francs, nous sommes en droit de nous demander comment de tels événements sont possibles et aux frais de qui. Aussi, le Conseil d'État peut-il répondre aux questions suivantes :

1. Combien ont coûté la remise en état de la cellule incendiée en 2015 et les dégâts collatéraux (fumée, eau) ?
2. Combien ont coûté ou vont coûter la remise en état de la cellule incendiée en 2016 et les dommages collatéraux (fumée, eau) ?
3. Qui paie ces frais ?
4. Qui paie les frais de transport à l'hôpital pour l'occupant de la cellule, l'agent de détention ainsi que les quatre autres détenus ?
5. Finalement, le Conseil d'État entend-il prendre des mesures pour que cela ne se reproduise plus ? Si oui, lesquelles ?

Réponse écrite demandée : Oui Non

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Marc Schafroth

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Stefan Moser	Manfred Neuenschwander	Sylvia Schulé
Danielle Borer	Mikaël Dubois	